

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6291

concernant la mise à jour et la priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires 2019-2029

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'obligation de l'Université de transmettre son Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU) à la Direction générale des infrastructures de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au Bureau de la gestion des projets d'infrastructure du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) pour être conforme à la loi et au règlement sur les investissements universitaires;

ATTENDU que le PDIU se veut un exercice de planification et de priorisation des investissements pour le MEES et le MESI;

ATTENDU que le PDIU n'est pas considéré par le MEES et le MESI comme une demande de financement;

ATTENDU que le PDIU 2019-2029 doit être appuyé par une résolution du conseil d'administration;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le Plan décennal d'investissements universitaires 2019-2029 de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6292

concernant le cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* de l'année universitaire 2018-2019 datant de juillet 2018;

ATTENDU la responsabilité du conseil d'administration de l'UQO à l'égard du cadre de rémunération des cadres supérieurs devant être adopté avant le 1er novembre 2018;

ATTENDU les responsabilités de l'UQO encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU que le cadre de rémunération doit comprendre les résolutions, les politiques, les règlements, les dispositions et les ententes dans lesquels se trouvent les conditions et les normes servant à déterminer la rémunération des cadres supérieurs de l'UQO, de même que la description de fonctions de chacun;

ATTENDU que le conseil d'administration doit s'assurer que les conditions de rémunération accordées aux cadres supérieurs soient conformes aux conditions d'encadrement prévues à la règle 5.11;

ATTENDU la reddition de comptes qui doit être remise au plus tard le 31 mai suivant la fin de chaque année universitaire;

ATTENDU la diffusion prévue du cadre de rémunération sur le site Web de l'UQO dans les 60 jours suivant son adoption par le conseil d'administration;

ATTENDU qu'à l'UQO, outre le recteur, les cadres supérieurs sont le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, la vice-rectrice au développement du campus de Saint Jérôme, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général, conformément au *Règlement général 6-Ressources humaines* de l'Université du Québec et de *l'Annexe 6-A - Protocole des cadres supérieurs*.

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les conditions de la rémunération des cadres supérieurs de l'UQO compris à l'Annexe 1, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec du projet de modification du *Règlement général 6 - Ressources humaines* de l'Université du Québec et de *l'Annexe 6-A - Protocole des cadres supérieurs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6293

concernant la restructuration du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance de modifier la structure du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche afin de répondre adéquatement et efficacement aux besoins actuels et à venir;

ATTENDU la création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'organigramme présentant la nouvelle structure;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les recommandations du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. De Grosbois, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de rattachement de la Direction des services aux étudiants, du Service de la bibliothèque et du Décanat de la formation continue et des partenariats du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche vers le Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme;

D'APPROUVER le transfert de la responsabilité de la bibliothèque de Saint-Jérôme des Services universitaires des Laurentides vers le Service de la bibliothèque;

D'APPROUVER le transfert de la responsabilité du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie des Services universitaires des Laurentides vers le Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme;

DE RENDRE ces changements effectifs au 19 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6294

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le plan des effectifs au 18 novembre 2018;

ATTENDU la « situation budgétaire 2017-2018 et les orientations budgétaires 2018-2019 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au Conseil d'administration du 4 décembre 2017;

ATTENDU le projet de restructuration déposé au Conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2018-2019;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par monsieur Joël Eric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2018-2019, tel que déposé à l'annexe 1, comprenant les modifications suivantes :

Au 19 novembre 2018 :

1. **de modifier** le rattachement de deux (2) postes professionnels de bibliothécaire, de deux (2) postes techniques du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en documentation et de quatre (4) postes bureau du personnel de soutien de commis aux ressources informationnelles des Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme au Service de la bibliothèque à Gatineau;
2. **de modifier** le rattachement d'un (1) poste professionnel de chargée ou de chargé de projet en développement et en formation continue et d'un (1) poste bureau du personnel de soutien de secrétaire de direction des Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6295

concernant la modification du calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de modification du calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020;

ATTENDU la résolution 354-CE-2807 adoptée par la commission des études du 4 octobre 2018;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification du calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6296

concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur adjoint ou d'une directrice adjointe des Services aux étudiants

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance du poste de directeur adjoint ou directrice adjointe des Services aux étudiants;

ATTENDU l'article 56.4 d) du Règlement général de l'UQO;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne du 4 au 11 septembre 2018 et par un affichage externe du 4 au 18 septembre 2018;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a reçu et analysé une (1) candidature à l'interne et dix (10) candidatures à l'externe et retenu trois (3) candidatures pour les entrevues;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER M. Marc Landry au poste de directeur adjoint des Services aux étudiants.

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'affectation de M. Marc Landry.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6297

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'informatique;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU la résolution INF3092 lors de la 299^e réunion de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 3 octobre 2018 recommandant l'embauche de monsieur Alan Davoust;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Davoust;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Rokia Missaoui, appuyée par madame Louise Renaud,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Alan Davoust à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} décembre 2018 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant pour procéder à l'embauche de monsieur Alan Davoust.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6298

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'informatique;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 1^{er} octobre 2018;

ATTENDU la résolution INF3092 lors de sa 299^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences comptables tenue le 3 octobre 2018 recommandant l'embauche de monsieur Omar Abdul Wahab;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Omar Abdul Wahab;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Rokia Missaoui, appuyée par madame Louise Renaud,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Omar Abdul Wahab à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} décembre 2018 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant pour procéder à l'embauche de monsieur Omar Abdul Wahab.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6299

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la fiscalité;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection en date du 21 septembre 2018;

ATTENDU la résolution 293-DCTB-1205 de la 293^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences comptables tenue le 3 octobre 2018 recommandant l'embauche de madame Brigitte Alepin;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Brigitte Alepin;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par madame Sylvie B. De Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Brigitte Alepin à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fiscalité » au Département des sciences comptables, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} décembre 2018 et se terminant le 30 avril 2021;

DE MANDATER le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant pour procéder à l'embauche de madame Brigitte Alepin.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6300

concernant le projet de retrait du cours d'appoint ARU9003 *Atelier de réussite universitaire* des conditions d'admission des programmes de baccalauréat

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 306-CA-4568 rendant obligatoire le cours d'appoint ARU9003 *Atelier de réussite universitaire* comme base d'admission dans les programmes de baccalauréat pour les candidats admis sur la base d'un DEC obtenu avec une cote inférieure à 22;

ATTENDU la résolution 309-CA-4599 approuvant la possibilité d'imposer le cours d'appoint ARU9003 *Atelier de réussite universitaire* pour l'admission aux programmes de baccalauréat pour les candidats non-détenteurs d'un diplôme d'études collégiales;

ATTENDU la résolution 117-SCE-263 de la cent dix-septième réunion de la sous-commission des études tenue le 12 septembre 2018 concernant le projet du cours d'appoint « *ARU9003 Atelier de réussite universitaire* » des conditions d'admission des programmes de baccalauréat;

ATTENDU la résolution 354-CE-2808 de la commission des études recommandant le retrait du cours d'appoint « *ARU9003 Atelier de réussite universitaire* » des conditions d'admission des programmes de baccalauréat;

ATTENDU la difficulté d'appliquer de façon juste, équitable et pertinente cette condition d'admission dans les dossiers d'admission des candidats;

ATTENDU l'impact négatif de l'ajout de ce cours d'appoint au plan de formation sur l'inscription et le cheminement des nouveaux étudiants;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Joël Eric Olinga Mebada,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le retrait du cours d'appoint ARU9003 *Atelier de réussite universitaire* des conditions d'admission des programmes de baccalauréat, et ce, pour le traitement des demandes d'admission du trimestre d'automne 2019 et des trimestres subséquents.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6301

concernant le projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 01-01-10-2018 du comité de programme de 2^e cycle en gestion de projet concernant les admissions au programme court en gestion de projet (0749) pour le trimestre d'hiver 2019, au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (Sainte-Thérèse);

ATTENDU la résolution 354-CÉ-2809 de la commission des études concernant les admissions au programme court en gestion de projet (0749) pour le trimestre d'hiver 2019, au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (Sainte-Thérèse);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749) au PUPGL, selon un régime d'études à temps partiel, aux trimestres d'hiver, et ce, dès le trimestre d'hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6302

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 32 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 21.4 de l'annexe 6-B du *Règlement général 6 : Ressources humaines*;

ATTENDU la demande adressée par lettre, le 5 septembre 2018, au secrétaire général de l'Université du Québec en Outaouais, par le secrétaire général par intérim de l'Université du Québec, Me Martin Hudon, à l'effet de lui faire connaître d'ici le 28 novembre 2018 le nom de la personne désignée pour siéger au Comité de retraite de l'UQ;

ATTENDU la nécessité d'assurer la représentation des employés de l'Université du Québec en Outaouais au Comité de retraite de l'Université du Québec;

ATTENDU l'invitation adressée par courriel, le 12 septembre 2018, par le secrétaire général, aux associations et syndicats, les invitant à se concerter en vue de désigner un employé suivant les mécanismes établis;

ATTENDU les recommandations transmises individuellement au secrétaire général par les syndicats et les associations en présence à l'Université, soit l'association du personnel administratif, l'association des cadres, le syndicat du groupe professionnel, le syndicat des professeurs et le syndicat du personnel de soutien, lesquels, dans une proportion majoritaire, sont à l'effet de recommander la candidature de monsieur André Labelle;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec la nomination de monsieur André Labelle à titre de représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, commençant le 13 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 413-CA-6303

concernant la nomination de quatre (4) membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent treizième réunion tenue le lundi 29 octobre 2018 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs entre le 27 août et le 28 septembre 2018, pour la nomination de personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU les formulaires de mise en candidature reçus au secrétariat général;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Dimitri Della Faille,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les quatre (4) professeurs suivants au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour des mandats de trois (3) ans, soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2021 :

- Madame Valérie Lebel, professeure au département des sciences infirmières
- Monsieur Ndiaga Loum, professeur au département des sciences sociales
- Madame Geneviève Parent, professeure au département de psychoéducation et de psychologie
- Madame Marie-Joëlle Robichaud, professeure au département de travail social

ADOPTÉE À L'UNANIMINÉ

Original signé par :

Denis Harrisson
Recteur